

Rapport public

Date d'émission du rapport : 19 juin 2025**Numéro d'inspection :** 2025-1369-0006**Type d'inspection :**

À l'initiative du district

Titulaire de permis : Extendicare (Canada) inc.**Foyer de soins de longue durée et ville :** Extendicare Mississauga, Mississauga

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 18 et 19 juin 2025

L'inspection concernait :

- Le dossier : n° 00150265 – Remise en état après une inondation.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Services d'entretien

Problème de conformité n° 001 Avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 96 (1) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Services d'entretien

Paragraphe 96 (1) Dans le cadre du programme structuré de services d'entretien prévu à l'alinéa 19 (1) c) de la Loi, le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

b) des calendriers et des marches à suivre sont prévus en ce qui concerne l'entretien périodique, préventif et correctif.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que des calendriers et des marches à suivre en ce qui concerne l'entretien préventif soient mis en place pour les conduites d'égout sanitaire.

En avril 2025, une conduite d'égout a été obstruée par des articles jetés dans les toilettes (lingettes jetables, vêtements, linges, gants jetables, etc.) L'obstruction a provoqué un refoulement des eaux grises ou des eaux usées dans une partie du foyer par le biais d'un siphon de sol. L'eau s'est infiltrée dans les murs et les revêtements de sol, qui ont dû être séchés ou enlevés. Neuf personnes résidentes ont été déplacées pour réaliser l'assainissement.

Les procédures d'entretien du titulaire de permis ne comportaient aucune directive à l'intention du personnel quant à la manière, au moment et à la façon dont les conduites d'égout sanitaire devaient être surveillées, et quant à la nécessité de faire appel à une tierce partie pour aider à surveiller l'état général des conduites et les obstructions (qu'il s'agisse de graisse, d'objets, de racines d'arbres, etc.)

Sources : examen des politiques d'entretien du foyer de soins de longue durée, entretien avec le directeur général ou la directrice générale, la personne responsable de l'entretien, la personne préposée aux services de soutien personnel (PSSP) et le personnel autorisé.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119 King Street West, 11th Floor
Hamilton (Ontario) L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137